

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE EN DATE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2022

Présents : cf. liste annexe

Secrétaire de séance : Georges MORISON

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 24 novembre 2022

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°22

DECISION MODIFICATIVE N°4

BUDGET PRINCIPAL 401

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Déficit Global de fonctionnement avant équilibre : 240 585 €

ECRITURE D'EQUILIBRE : ➤ 022 – Dépenses Imprévues ➤ - 108 449 €

➤ 615228 – Entretien et réparation service Projets ➤ - 56 136 €

➤ 773 – Mandats annulés service Admin ➤ + 16 000 €

➤ 775 – Produits de cession service Admin ➤ + 60 000 €

Dépenses :

Administration générale :

+ 86 000 € compte 65738 ADMIN – *versement anticipé Attributions de Compensation Abattoir*

+ 50 000 € compte 64131 ADMIN – *hausse du traitement brut catégorie C / augmentation de 3.5 % point d'indice*

+ 50 000 € compte 64118 ADMIN – *hausse du traitement brut catégorie C / augmentation de 3.5 % point d'indice*

+ 20 000 € compte 64111 ADMIN – *hausse du traitement brut catégorie C / augmentation de 3.5 % point d'indice*

+ 20 000 € compte 6474 ADMIN – *hausse du traitement brut catégorie C / augmentation de 3.5 % point d'indice*

+ 10 000 € compte 6453 ADMIN – *hausse du traitement brut catégorie C / augmentation de 3.5 % point d'indice*

+ 20 000 € compte 6454 ADMIN – *hausse du traitement brut catégorie C / augmentation de 3.5 % point d'indice*

Déficit de 256 000 €

Pôle ECO

+ 4 875 € compte 65743 ANIM ECO – *participation TILTAM (territoire industrie)*

- 4 875 € compte 617 ANIM ECO

Neutre

Pôle CSV

+ 250 € compte 6718 PISCINE – *remboursement entrées et séances aquagym)*

AR Prefecture

063-200070761-20221201-2022_01_12_22-DE
Reçu le 12/12/2022

PÔLE EJE

+ 1 500 € au compte 60622 ALSH Ambert – *inflation carburant*
+ 8 000 € au compte 611 ALSH Ambert – *hausse des tarifs pour les repas*
+ 3 000 € au compte 61551 ALSH Marat – *réparations sur véhicules*
+ 1 000 € au compte 61558 ALSH Eglisolles – *dépannage lave-vaisselle*
+ 2 500 € au compte 6156 ALSH Arlanc – *remise en route centrale sécurité*
+ 2 000 € au compte 6283 ALSH Cunlhat – *régularisation ONET*
+ 235 € au compte 6541 ALSH Cunlhat – *mise en non-valeur*
Déficit de 18 235 €

Recettes :

PÔLE EJE

+ 18 000 € au compte 6419 ALSH Ambert – *remboursement personnel*
+ 1 900 € au compte 6459 ALSH Ambert – *régularisation inflation URSSAF*
+ 12 000 € au compte 6419 crèche Arlanc – *remboursement personnel*
+ 2 000 € au compte 6459 crèche Arlanc – *régularisation inflation URSSAF*
Excédent de 33 900 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit Global d'investissement avant équilibre : 0 €

ECRITURE D'EQUILIBRE :

Dépenses :

Pôle EJE

Opération 218 : logiciel unique ALSH

- 828 € au compte 2183 – *prévision non utilisée sur le compte*

Opération 302 : ALSH Arlanc

- 10 000 € au compte 2135 – *prévision non utilisée sur le compte*

+ 16 000 € au compte 2313 – *ajustement des prévisions en fonction du tableau synthèse service bâtiment*

Opération 307 : maison de l'enfance Cunlhat

- 6 822 € au compte 2315 – *réparation au lieu de changement centrale traitement de l'air*

Opération 153 : maison de l'enfance Marat

+ 1 650 € au compte 2313 – *installation cabane extérieur pour rangement jeux*

Neutre

BUDGET ORDURES MENAGERES 430 (DM N°2)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Déficit Global de fonctionnement avant équilibre : 70 000 €

ECRITURE D'EQUILIBRE : ➤ 022 – Dépenses Imprévues ➤ - 70 000 €

Dépenses :

+ 30 000 € compte 64111 TRI – *hausse du traitement brut catégorie C / augmentation de 3.5 % point d'indice*

+ 40 000 € compte 64131 TRI – *hausse du traitement brut catégorie C / augmentation de 3.5 % point d'indice*

SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit Global d'investissement avant équilibre : 0 €

AR Prefecture

063-200070761-20221201-2022_01_12_22-DE
Reçu le 12/12/2022

Dépenses :

Opération 231 : déchetterie Arlanc

- 25 041 € compte 2313 – *réduction pour achat bacs*

Opération 257 : déchetterie Cunlhat

- 16 630 € compte 2313 – *réduction pour achat bacs*

Opération 232 : déchetterie St Germain l'Herm

- 16 630 € compte 2313 – *réduction pour achat bacs*

Opération 297 : site déchets Anna Rodier

- 20 000 € compte 2188 – *réduction pour achat bacs*

Opération 294 : bio déchets

- 1 000 € compte 2138 – *réduction pour achat bacs*

- 700 € compte 2158 – *réduction pour achat bacs*

- 14 395 € compte 2188 – *réduction pour achat bacs*

Opération 175 : matériel technique

- 5 000 € compte 2184 – *réduction pour achat bacs*

Opération 249 : ressourcerie

- 20 000 € compte 2313 – *réduction pour achat bacs*

Opération 185 : équipement de collecte et de déchetterie

+ 119 396 € compte 2188 – *achat de bacs*

Opération 299 : mezzanine atelier

- 9 000 € compte 2313 – *étude non suivi de travaux*

+ 9 000 € compte 2031 – *étude non suivi de travaux*

Neutre

BUDGET ATELIERS RELAIS 418 (DM N°2)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Déficit Global de fonctionnement avant équilibre : 0 €

Dépenses :

+ 495 € compte 63512 – *augmentation de la taxe foncière*

Recettes :

+ 495 € compte 70878

Neutre

BUDGET ACTIVITES COMMERCIALES 423 (DM N°4)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Déficit Global de fonctionnement avant équilibre : 22 577 €

(Budget en sur équilibre en fonctionnement de 22 577 €)

Dépenses :

+ 24 000 € compte 6742 – *station-service St Antbème*

- 1 423 € compte 60221 - carburant

BUDGET ZA MARAT 439 (DM N°1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT et INVESTISSEMENT

Rééquilibrage suite correction des résultats

AR Prefecture

063-200070761-20221201-2022_01_12_22-DE
Reçu le 12/12/2022

Dépenses :

- + 72 110.67 € compte 001
- 142 673.11 € compte 002
- + 142 673.11 € compte 605

Recettes :

- 70 562.44 € compte 001
 - + 142 673.11 € compte 1641
- Neutre

BUDGET ZA LES BARTHES 419 (DM N°1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT et INVESTISSEMENT

Rééquilibré suite correction des résultats

Dépenses :

- + 31 535.05 € compte 001
- + 31 535.05 € compte 6045

Recettes :

- + 31 535.05 € compte 002
- + 31 535.05 € compte 1641

Neutre

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide

- d'approuver la décision modificative n°4 telle que présentée ;
- de le charger de l'ensemble des démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le

Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER

